



## **1 étudiant·e kiné sur 3 pense arrêter ses études : 2 ans après les engagements d'harmonisation des frais de scolarité, rien n'est fait !**

Il y a tout juste 2 ans, le 13 juillet 2023, l'Assurance Maladie, sous l'égide du Ministère de la Santé, s'engageait à travers la signature de l'avenant 7 à harmoniser les frais de scolarité des étudiant·e·s kinés. Un engagement obtenu en contrepartie de l'obligation d'installation des jeunes diplômé·e·s deux ans en zone-sous dotées ou en salariat. Depuis 2 ans, les étudiant·e·s sont dans l'attente de solutions concrètes. Ils et elles continuent de déboursier des milliers d'euros pour étudier en se demandant chaque année comment ils et elles vont pouvoir poursuivre leurs études.

Comment rester impassible quand certain·e·s se voient dans l'obligation de déboursier plus de 40 000€ dans le privé pour devenir professionnel de santé contre 850€ dans le public ? Comment concevoir un système de santé stable et pérenne quand de telles disparités existent ? Ce fonctionnement engendre un profond mal-être étudiant et rend la formation inaccessible. C'est plus de 40% des étudiant·e·s en kinésithérapie dans le privé qui s'endettent pour devenir professionnel·le de santé, avec un prêt moyen de 28 000€. **Le non-financement de notre formation compromet dangereusement la poursuite des études des étudiant·e·s en kinésithérapie ainsi que la capacité du système de santé à former des professionnel·le·s compétent·e·s, prêt·e·s à répondre aux besoins croissants de la population.**

Il est inacceptable que seules les mesures contraignantes soient mises en œuvre dès 2028, tandis que celles bénéfiques pour les étudiant·e·s ne sont même pas soumises à concertation avec les principaux·ales concerné·e·s.

**Devenir kinésithérapeute ne doit pas être un luxe ! Les étudiant·e·s demandent en urgence la reprise des concertations et groupes de travail auprès du ministère de la Santé et de l'Assurance Maladie. Il est nécessaire d'aboutir à des solutions concrètes pour aligner les frais de scolarité des étudiant·e·s en kinésithérapie aux frais universitaires le plus vite possible.**

**Investir pour les étudiant·e·s en santé, c'est assurer un meilleur accès au soin et un système de santé à la hauteur des besoins.**

Lucas CHAUVEL  
**Président**  
[presidence@fnek.fr](mailto:presidence@fnek.fr)  
06 67 28 26 40

Marnie BOCOIGNANO-MARTINEZ  
**Attachée de presse**  
[presse@fnek.fr](mailto:presse@fnek.fr)